



Question: assurance auto nous velon r  silier le contrat

Par **momo**, le **23/11/2008**    **16:04**

bonjour, rnquestion: assurance autornrnnous avons souscrit une assurance automobile chez un assureur, le lendemain nous avons d  cid   de r  silier le contrat car la somme de l'assurance anuelle d  passe nos moyens, de plus nous avons trouv   une assurance moins ch  re de 1500   nous somme pass      600  .rn nous aons envoy   un courrier pour r  silier par fax et par courrier recommand   avec accus   de reception dans les d  lais deux a trois jours apr  s la signature , maintenant notre assureur refuse toujours de r  silier le contrat d'assurance, nos avons fait opposition sur notre compte , mais il refuse toujours de r  siler , que devons nous faire? MERCI D AVANCE

Par **chaber**, le **23/11/2008**    **18:02**

Si vous souscrit dans une agence ou une succursale de compagnie, le d  lai de r  tractation ne peut s'appliquerrnrnAvez-vous quitte   l'agence avec le contrat? si oui vous ne pouvez rien faire et l'assureur    raison.rnrnVous avez fait opposition sur votre compte. L'assureur va pr  senter son pr  l  vement mensuel, je suppose, qui sera rejet   par la banque. Conform  ment au code des assurances l'assureur vous enverra une LR r  clamant l'  ch  ance, ou la totalit   de l'ann  e avec menace sans paiement dans les 30 jours de suspension des garanties, puis 10 jours apr  s il y aura r  siliation.rnrnMais toujours selon le code des assurances, l'assureur sera en droit de vous poursuivre devant le tribunal pour paiement de l'ann  e compl  te.rnrnIl fallait rechercher avant de prendre une d  cision plusieurs tarifs.